

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 OCTOBRE 2014

Etaient présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER-MANOHA Olivier, STIEBER Caroline, ALFIERI Françoise, BESSET Pierre-Yves, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, MARCOUX Jean-François, MARTIN Mickaël, SCEVOLA Damien,

Approbation du dernier PV à la majorité

SDE 07 – MODIFICATION DES STATUTS ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES COLLECTIVITES ADHERENTES (délibération 2014/30)

A la majorité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDE 07 votée par le comité syndical dans sa séance du 1.07.2014 et prend acte de la modification dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE (délibération 2014/31)

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer de l'appartement communal à 312 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2015.

REVISION DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE – CHOIX DU GEOMETRE (délibération 2014/32)

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la rencontre avec la responsable du raccordement postal, il y a lieu de procéder à la révision de certaines nominations de rue. Suite à l'analyse de trois devis, le Conseil Municipal retient l'offre du géomètre JULIEN pour un montant HT de 545 €

DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN COLLEGE DANS LA VALLEE DU RHONE AU NIVEAU DU CANTON DE SERRIERES (délibération 2014/33)

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande que le futur collège soit implantée dans la vallée et propose que cet objectif soit examiné dans le cadre de la révision du SCOT des Rives du Rhône et de l'enquête publique du schéma de secteur de la côte rhodanienne.